

Élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour lutter contre la pauvreté

2025/2095(INI) - 12/02/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 385 voix pour, 141 contre et 53 abstentions, une sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour lutter contre la pauvreté.

Une stratégie axée sur l'éradication de la pauvreté

Les députés sont préoccupés par le fait qu'en 2024, dans l'Union, **93,3 millions de personnes** étaient toujours menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont 20 millions d'enfants, soit un enfant sur quatre, et 27 millions de personnes étaient en situation de privation matérielle et sociale aiguë. Ils demandent que la prévention soit abordée **de manière globale** pour résoudre le problème à sa racine et s'attaquer aux aspects multidimensionnels de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi qu'à leurs corrélations, en ce qui concerne l'accès à des emplois de qualité, la protection sociale et le revenu minimum, les services publics, l'éducation, l'intervention précoce auprès des enfants, les soins de santé, l'alimentation, le logement, l'énergie et la fiscalité.

Rappelant que la pauvreté touche de manière disproportionnée les **groupes marginalisés** et vulnérables de la société (femmes, Roms, personnes sans domicile, enfants placés en institution, personnes LGBTQIA, personnes âgées, jeunes), la résolution a insisté sur la nécessité de prendre des mesures ciblées pour remédier à cette situation, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables à la pauvreté extrême.

Les députés ont demandé à la Commission de présenter **une stratégie de lutte contre la pauvreté exhaustive, ambitieuse et financée de manière adéquate**, comprenant les orientations et objectifs généraux suivants:

- a) reconnaître que la pauvreté constitue une **violation de la dignité humaine** qui compromet la pleine réalisation des droits de l'homme et qu'il y a lieu d'en tenir compte pour promouvoir une approche fondée sur les droits conformément aux cadres juridiques internationaux;
- b) fixer un objectif consistant à **éradiquer d'urgence la pauvreté d'ici à 2035 au plus tard**, en s'appuyant sur les normes établies par les objectifs de développement durable des Nations unies et par le socle européen des droits sociaux, tout en définissant également des indicateurs d'avancement intermédiaire, des étapes claires et un cadre de suivi permettant une bonne coordination des politiques et des besoins de financement;
- c) adopter une **approche globale et intégrée**, axée sur les personnes et fondée sur le cycle de vie, pour élaborer des politiques de lutte contre la pauvreté sur le long terme qui associent des mesures universelles et ciblées dès l'enfance et à toutes les étapes de la vie;
- d) **associer les personnes** ayant vécu ou vivant en situation de pauvreté à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les concernent, de manière inclusive, en proposant pour ce faire une méthode et un renforcement des capacités;
- e) inclure un principe fondamental et horizontal de **non-discrimination** dans toute la stratégie de lutte contre la pauvreté pour combattre les inégalités structurelles et la stigmatisation sociale dues à la discrimination qui exacerbent la pauvreté et l'exclusion sociale;

f) allouer des **ressources budgétaires suffisantes et durables** aux mesures de lutte contre la pauvreté au moyen du cadre financier pluriannuel (CFP) et des mécanismes budgétaires nationaux.

Des conditions de travail justes et une répartition plus équitable des revenus et des richesses

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à renforcer **leurs politiques actives du marché du travail**, en particulier pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et à promouvoir des politiques destinées à protéger et à promouvoir les droits des travailleurs, des emplois de qualité et des salaires équitables, y compris **l'égalité des rémunérations** entre les femmes et les hommes pour un même travail. Pour mettre fin à la pauvreté des personnes ayant un emploi, les députés ont demandé un meilleur accès aux services de garde d'enfants ainsi qu'à un accompagnement professionnel adapté.

Le Parlement a formulé les recommandations suivantes:

- renforcer les **services publics de l'emploi**, les filières de formation et les systèmes d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes en situation de pauvreté et les groupes vulnérables, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes peu qualifiées;
- soutenir **l'entrepreneuriat des femmes** et les possibilités d'emploi indépendant, en particulier dans les zones rurales et insulaires;
- veiller à ce que l'enseignement soit accessible aux enfants **handicapés**;
- augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant les droits sociaux, en assurant un **accès universel à des services publics de qualité** ainsi qu'à des biens et des services d'intérêt économique et social général, tels qu'un logement décent, l'alimentation, l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, les communications et les activités culturelles et de loisirs;
- promouvoir une politique du **logement** qui garantisse un accès universel à un logement décent et abordable et qui comprenne des mesures spécifiques pour lutter contre le sans-abrisme;
- accélérer des efforts visant à combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de **pension**;
- garantir **l'accès universel à des soins de santé publics abordables** et de qualité pour tous et garantir à toutes les femmes le droit aux soins de santé sexuelle et génésique;
- s'attaquer à la **pauvreté des jeunes** et aux inégalités socioéconomiques en renforçant la garantie pour la jeunesse en tant qu'instrument clé pour promouvoir l'inclusion des jeunes sur le marché du travail.

Une stratégie centrée sur la pauvreté des enfants

Le Parlement a demandé un meilleur soutien pour garantir l'accès à des soins de santé efficaces et gratuits, à l'éducation, et à l'accueil et l'éducation de la petite enfance, ainsi que l'accès effectif à un logement adéquat et décent et à une alimentation saine pour tous les enfants qui en ont besoin. À cette fin, les députés ont appelé à la création d'un budget dédié d'au moins **20 milliards d'euros** pour la garantie européenne pour l'enfance. Les États membres devraient consacrer au moins **5%** des ressources du Fonds social européen plus (FSE+) à des projets spécifiquement destinés à lutter contre la pauvreté des enfants, et au moins **10%** dans les pays où les niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants sont supérieurs à la moyenne de l'Union.